



MAIRIE DE VERN-SUR-SEICHE

A transmettre à :

Mairie de Vern-sur-Seiche
CS 47118 – 22 rue de Châteaubriant
35771 Vern-sur-Seiche Cedex
Tél. 02 99 04 82 04
Courriel : sandrine.rey@vernsurseiche.fr

CANDIDATURE À UNE PLACE SUR LES MARCHÉS DE VERN-SUR-SEICHE

*Formulaire à retourner accompagné des pièces justificatives
d'activité (voir annexe).*

✧ TYPE D'INSTALLATION SOUHAITÉE

Marché(s) concerné(s) :

☐ Marché du samedi matin ☐ Marché du mardi après-midi (circuit court)

☐ Inscription en tant que commerçant passager (installation sous réserve de place disponible)

☐ Candidature à une place fixe (abonnement) — je certifie être présent(e) sur le marché depuis au moins 3 mois consécutifs

✧ CANDIDAT

Nom et prénom du candidat

Nom de l'entreprise

Adresse

Code postal et ville

Téléphone

N° SIRET

Adresse mail

✧ STATUT ET ACTIVITÉ

☐ Passager depuis le

Producteur : ☐ Oui ☐ Non

☐ Alimentaire ☐ Produits manufacturés ☐ Autre

Vente de produits issus de l'agriculture biologique : ☐ Oui ☐ Non

Détails sur votre activité :

.....

.....

.....

✧ ACCÈS ÉLECTRIQUE

Besoin d'un accès électrique sur le marché (soumis à redevance) : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, période d'utilisation souhaitée des bornes électriques :

☐ Toute l'année ☐ 1er trim. ☐ 2e trim. ☐ 3e trim. ☐ 4e trim.

Le tarif applicable est celui voté chaque année par le Conseil municipal de Vern-sur-Seiche.

✧ ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Le candidat déclare avoir pris connaissance du règlement du marché de Vern-sur-Seiche et s'engage à le respecter, notamment quant aux horaires et modalités d'installation propres au marché concerné, au paiement des droits de place et au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Fait à, le

Signature du candidat (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ») :

Protection des données personnelles :

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement des données vous concernant. Pour toute question, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Vern-sur-Seiche : Monsieur le Maire – À l'attention du Délégué à la protection des données – Mairie de Vern-sur-Seiche – CS 47118 – 22 rue de Châteaubriant – 35771 Vern-sur-Seiche Cedex. Plus d'informations sur www.cnil.fr.

Cadre réservé à l'administration

Date de réception de la demande :

Dossier complet : ☐ Oui ☐ Non

Pièce(s) justificative(s) manquante(s) :

Ancienneté / présence du candidat sur le marché :

Avis : ☐ favorable ☐ défavorable

Date d'installation prévue :

Annexe – Pièces justificatives à fournir

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des modifications apportées à la législation française et communautaire. Dans tous les cas, un document justifiant de l'identité du candidat pourra être réclamé (article R.123-208-5 du Code de commerce).

Commerçants, artisans, commerçants-artisans, micro-entrepreneurs

- Copie de la carte d'activité commerciale ou artisanale ambulante (délivrée par les CCI ou les CMA depuis le 10/03/2010)
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité, couvrant l'activité sur les marchés
- Copie du récépissé de déclaration d'identification auprès de la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations, pour les établissements manipulant des denrées d'origine animale (Cerfa n°13984)
- Extrait Kbis de moins de 3 mois, ou avis de situation au répertoire SIRENE de moins de 3 mois pour les micro-entrepreneurs

Producteurs, producteurs-revendeurs, producteurs bio

- Copie de l'attestation d'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole en qualité de chef d'exploitation (pour les producteurs)
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de moins de 3 mois (producteurs-revendeurs et sociétés type GAEC)
- Certificat de contrôle délivré par un organisme agréé (ex. certificat Ecocert) pour les producteurs bio
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- Copie du récépissé de déclaration d'identification auprès de la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations, le cas échéant (Cerfa n°13984)

Marins-pêcheurs, ostréiculteurs, conchyliculteurs, mytiliculteurs

- Extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de moins de 3 mois
- Certificat d'attestation des services maritimes, de concession de parc de culture maritime et de détention d'un établissement sanitaire d'expédition, de moins de 3 mois
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- Copie du récépissé de déclaration d'identification mentionné ci-dessus, le cas échéant

NB : les personnes vendant des produits de la pêche qu'elles n'ont pas pêchés doivent être titulaires de la carte d'activité commerciale ambulante.